

Le Conseil fédéral prend au sérieux la souveraineté numérique

STRATÉGIE L'exécutif place les enjeux de dépendance technologique parmi ses priorités, en particulier au sein de l'administration fédérale. Il a récemment dévoilé plusieurs documents qui révèlent une véritable prise de conscience

GRÉGOIRE BARBEY

Il n'y a plus de doute possible: le Conseil fédéral prend la question de la souveraineté numérique très au sérieux. Il a dévoilé vendredi 12 décembre sa stratégie Suisse numérique 2026, dans laquelle il en fait sa principale priorité pour la période qui court jusqu'en 2030. Il a également rendu public le même jour les lignes directrices de l'administration fédérale en matière de souveraineté numérique. Et fin novembre, l'exécutif a publié un rapport sur ce sujet lui permettant de partager sa définition de cette notion qui fait l'objet de multiples interprétations.

Aux yeux du Conseil fédéral, la souveraineté numérique «recouvre le fait de disposer d'une capacité de contrôle et d'action nécessaire dans l'espace numérique afin de garantir l'exécution des tâches publiques».

L'importance des communs numériques

Avec cette définition, l'exécutif part donc du principe qu'une autonomie absolue sur le plan technologique n'est pas un objectif réaliste. Il propose plutôt d'envisager chaque situation au cas par cas, en déterminant le degré

de capacité de contrôle et d'action à atteindre pour chaque tâche concernée, et les mesures à prendre pour y parvenir.

Cette approche mesurée est sans doute la plus adéquate. Certaines activités de l'Etat sont plus sensibles que d'autres. Une vision rigoriste de la souveraineté numérique qui ne tiendrait pas compte de ces subtilités serait impraticable. Le Conseil fédéral souligne aussi l'importance des logiciels à code source ouvert, qui ne sont pas dépendants d'un éditeur tiers, et rappelle que la Confédération évalue des alternatives à Microsoft 365 pour la bureautique.

L'administration fédérale a déjà une belle expérience avec le développement de l'e-ID, dont elle a publié le code

Malheureusement, l'exécutif ne semble pas envisager pour l'instant une véritable stratégie en matière de communs numériques – des ressources produites et gouvernées de façon communautaire. La Confédération ne peut pas se contenter d'une approche opportuniste consistant à sélectionner les logiciels libres qui l'intéresse, sans elle-même contribuer acti-

vement à développer et à partager du code.

L'administration fédérale a déjà acquis une belle expérience avec le développement de l'e-ID, dont elle a publié le code, lequel a pu être testé par de nombreux développeurs dans le monde entier. D'ailleurs, des collaborations peuvent être envisagées avec des pays voisins. La France et l'Allemagne, pour ne citer qu'eux, mènent aussi des expérimentations en matière de souveraineté numérique.

ANALYSE

La question du coût

En matière d'applications, le Conseil fédéral pourrait en effet adopter une stratégie plus ambitieuse. Certes, la facture sera probablement plus élevée. Ecrire du code pour développer des logiciels ou en adapter aux besoins de l'administration est vraisemblablement plus onéreux que d'acquérir des licences auprès d'éditeurs tiers. Il faut non seulement du temps, mais aussi du personnel qualifié. En revanche, ce surcoût est garant d'une certaine autonomie. Cela contribue aussi à entretenir un savoir-faire local.

L'argent reste néanmoins le nerf de la guerre. C'est ce qui ressort des lignes directrices pour la souveraineté numérique dans l'administration fédérale. Parmi les six valeurs stratégiques de référence adoptées par le Conseil fédéral figurent les coûts et la rentabilité. «La souveraineté numérique doit être garantie de manière efficace et en ménageant les ressources»,

écrit l'exécutif. Si ce dernier insiste sur ce point, c'est bien qu'il compte en faire un critère décisif dans sa manière d'appréhender les enjeux de souveraineté numérique.

La manière dont le Conseil fédéral entend arbitrer ces questions de coût sera donc cruciale à l'avenir. Sera-t-il ouvert à l'idée de tenir compte des gains escomptés à long terme, même si ceux-ci ne peuvent pas être aisément traduits en espèces sonnantes et trébuchantes? Si oui, alors il y a de l'espoir. L'administration fédérale pourrait bien acquérir, progressivement, une plus grande autonomie sur le plan technologique. Une telle approche bénéficierait également aux cantons et communes. Une vision ambitieuse de la souveraineté numérique permettrait d'envisager des synergies à tous les échelons du pays, dans le respect des principes qui régissent le fédéralisme helvétique.

Bien sûr, la Suisse ne sera jamais totalement indépendante sur le plan numérique. Le pays continuera de s'appuyer sur le secteur privé, y compris à l'étranger, pour une partie non négligeable de son matériel et des infrastructures qui acheminent nos communications partout. Le Conseil fédéral a toutefois les cartes en main pour créer des conditions vertueuses pour tendre vers une plus grande autonomie numérique. Il semble en être conscient, et c'est déjà un grand pas dans la bonne direction. ■